

*Les Dialogues Angevins
du Droit et de la Justice*



Comparaître aujourd'hui

La comparution des parties devant le juge

Vendredi 22 octobre 2021
de 9h à 18h, amphi. VOLNEY

*à la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion
Université d'Angers – Campus Saint-Serge
Programme et inscriptions :*

centrejeanbodin.univ-angers.fr

Bien qu'elle occupe une place centrale dans le procès, la comparution en justice n'est l'objet que d'assez peu d'approfondissement en tant que telle. En matière civile comme en matière pénale, le fait que le justiciable apparaisse au juge (l'ancien verbe comparoier vient du latin comparere, qui signifie apparaître) manifeste pourtant tout à la fois sa connaissance du procès et son intention d'y prendre part. En cela, la comparution participe de l'exercice d'une bonne justice et spécialement de la réalisation des droits de la défense, raison pour laquelle il convient de s'y attarder.

Par ailleurs, la question de la comparution est au cœur de plusieurs mouvements contemporains désormais bien identifiés. D'abord, la comparution ne peut qu'être concernée par la fondamentalisation du droit et son vecteur privilégié dans le droit du procès : l'article 6 § 1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ensuite, le souci de rationaliser les coûts de la justice ne peut ignorer la comparution, qui dans sa représentation la plus classique consiste pour les parties à se présenter en personne devant le juge, ce qui suppose un temps et des moyens que l'on peut vouloir économiser. Enfin, la comparution est affectée par l'essor du numérique ; il n'est que de penser à l'utilisation croissante de la visioconférence pour s'en convaincre.

Afin d'inaugurer le cycle de colloques des « Dialogues angevins du droit et de la justice » entre la Faculté de droit, économie et gestion et la Cour d'appel d'Angers, il nous a semblé pertinent d'échanger sur ce que devient la comparution, à l'aune de ces phénomènes récents. Deux tendances nous retiendront au cours de cette journée, qui seront appréhendées d'un point de vue théorique et pratique : dans la matinée, la faveur actuelle à la comparution des parties et ses limites nous intéresseront ; dans l'après-midi, la diversification actuelle des formes que peut prendre la comparution nous retiendra.



Sous la direction scientifique de :

Lionel ASCENSI, Maître de conférences associé à l'Université d'Angers, Conseiller référendaire à la Cour de cassation, Codirecteur du Diplôme d'Université de sciences criminelles ;

Caroline DUPARC, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles, Codirectrice de l'Institut d'études judiciaires d'Angers, Codirectrice du Diplôme d'Université de sciences criminelles ;

Sylvain JOBERT, Agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université d'Angers, Codirecteur de l'Institut d'études judiciaires d'Angers, directeur du Master 2 droit et pratique de la procédure.

9h00 Accueil des participants

9h15 Allocutions d'ouverture

Christophe DANIEL, Doyen de la faculté de Droit, d'Économie et de Gestion de l'Université d'Angers

Félicien LEMAIRE, Directeur du centre Jean Bodin, Professeur à l'Université d'Angers

Éric MARÉCHAL, Premier président de la Cour d'appel d'Angers

Jacques CARRÈRE, Procureur général près la Cour d'appel d'Angers

9h45 Propos introductifs

Soraya AMRANI-MEKKI, Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université Paris Nanterre

MATINÉE – UNE COMPARUTION FAVORISÉE

Présidence de la matinée : **Sylvain JOBERT**,

Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers

1. La comparution : un droit

10h00 Le point de vue d'une universitaire

Caroline DUPARC, Maître de conférences HDR à l'Université d'Angers

10h20 Le point de vue d'une magistrate

Catherine CORBEL, Présidente de chambre à la Cour d'appel d'Angers

10h40 Le point de vue d'un huissier de justice

Alexandre BÉDON, Huissier de Justice

11h00 Débats

11h15 Pause

2. La comparution : un devoir ?

11h45 Le point de vue d'un universitaire civiliste

Sylvain JOBERT, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Angers

12h05 Le point de vue d'une universitaire pénaliste

Raphaële PARIZOT, Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université Paris Nanterre

12h25 Le point de vue d'un magistrat

Loïs RASCHEL, Substitut général chargé du secrétariat général à la Cour d'appel d'Angers

12h45 Débats

13h00 Déjeuner

14h20 Reprise des débats

APRÈS-MIDI – UNE COMPARUTION DIVERSIFIÉE

Présidence de l'après-midi : **Caroline DUPARC**, Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Angers

1. La comparution à distance

14h30 Le point de vue d'une universitaire

Hariniti MATSOPOULOU, Professeure à l'Université Paris-Saclay

14h45 Le point de vue d'un magistrat

Thierry PHELIPPEAU, Avocat général près la Cour d'appel d'Angers

15h00 Le point de vue d'une avocate

Émilie BOURDON, Avocate au barreau du Mans

15h15 Le point de vue d'un sociologue

Christian LICOPPE, Professeur de sociologie des technologies d'information et de communication à Telecom ParisTech

15h30 Débats

15h50 Pause

2. La comparution sans audience

16h00 Le point de vue d'une universitaire

Corinne BLÉRY, Professeure à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

16h20 Le point de vue d'un magistrat

Stéphane BENMIMOUNE, Conseiller chargé du secrétariat général de la première présidence de la Cour d'appel d'Angers, Magistrat délégué à la formation

16h40 Le point de vue d'une avocate

Aurélie DOMAIGNÉ, Avocate au barreau du Mans

17h00 Débats

17h20 Propos conclusifs

Aurélie BERGEAUD-WETTERWALD, Agrégée des facultés de droit, Professeure à l'Université de Bordeaux

17h40 Clôture du colloque



Contact

Fiona PERNET

*Chargée du partenariat
et de la valorisation de la recherche*

Tél. : 02 41 96 21 02

fiona.pernet@univ-angers.fr

Service recherche

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

13 allée F. Mitterrand

49 036 Angers cedex 01